

patronage et à la nomination des plus puissants abbés, et des chapitres métropolitains ; il est à remarquer qu'aucune, à peu près, n'était sous le patronage de seigneurs, ce qui démontre la puissance du clergé au moyen-âge. Il est vrai que les abbés d'Ambronay, de Saint-Rambert et de Nantua, étaient aussi investis du pouvoir féodal et qu'à ce titre, ils jouent un rôle considérable dans les annales de cette province. Aussi n'est-ce pas précisément au point de vue religieux qu'ils se recommandent à notre appréciation ; ce rôle appartient aux Chartreux qui sont restés longtemps attachés à l'observation de leur règle, ce qu'on pourrait dire sans restriction, si les Chartreux de Portes n'avaient pas acheté le marquisat de Saint-Sorlin au XVIII^e siècle, et tous les droits féodaux attachés à cette grande seigneurie qu'ils exerçaient avec une ardeur temporelle très-intéressée, au détriment des communautés voisines.

Paul GUILLEMOT.

